



ECUBLENS INFO 2 / 16

Commune d'Ecublens

ETE 2016

A la veille de cette période estivale, le Conseil communal et son administration vous souhaitent d'excellentes vacances et un été plein de soleil et de détente.

L'administration communale fermera ses bureaux du 4 juillet au 8 août 2016. En cas d'urgence ou pour tout impératif, nous sommes atteignables au 021 909 54 91.

Commander et payer un acte d'état civil via Internet

Il est possible de commander et de payer un acte d'état civil par Internet, sans passer dans les locaux de l'état civil.

Le site www.fr.ch/commander permet de commander et de payer les actes suivants :

- > Acte de naissance
- > Acte de mariage
- > Acte de partenariat
- > Acte de décès
- > Acte de reconnaissance
- > Acte d'origine
- > Certificat de famille
- > Certificat de partenariat
- > Certificat individuel d'état civil

Le paiement se fait par carte de crédit, selon un système sécurisé. L'acte vous est ensuite envoyé par courrier.

Commander et payer un extrait du registre des poursuites via Internet

Commune pour les actes d'état civil, le site www.fr.ch/commander permet de commander un extrait du registre des poursuites par Internet, sans passer au guichet des offices de poursuites.

Le paiement se fait par carte de crédit, selon un système sécurisé. Les commandes d'extrait du registre des poursuites sont traitées encore le même jour, si elles parviennent à l'offices des poursuites avant 11h00. Si la demande répond aux critères, l'extrait est envoyé en courrier A.

Nouveau Ramoneur pour notre région

Suite à la démission de M. Michel Dousse, ramoneur, un nouveau ramoneur a été désigné pour le cantonnement de ramonage no 13 qui comprend la Basse-Glâne et la Veveyse.

Il s'agit de M. Claude Bach, maître ramoneur, qui a décidé d'installer son entreprise à Ecublens, route de la Gare 14.

Le Conseil communal se réjouit de la décision de M. Bach d'avoir choisi notre Commune et lui souhaite beaucoup de succès dans son activité qui a débuté le 1^{er} juin 2016.

Déchetterie

Pour rappel, la déchetterie de Promasens est ouverte :

- * **les mercredis de 17h00 à 19h00 et**
- * **Les samedis de 08h30 à 11h00.**

Les habitants d'Ecublens ne peuvent pas déposer leurs déchets ménagers à la déchetterie de Promasens. Ils doivent utiliser les sacs Air Pro qui doivent être déposés aux endroits convenus dans notre commune.

En cas de questions, notre secrétariat vous donne tous les renseignements utiles.

BICUBIC

Notre Commune dispose de deux abonnements gratuits pour le programme officiel des manifestations et spectacles (www.bicubic.ch). La programme de la saison culturelle 2016—2017 sera connu le 23 juin 2016.

Tout citoyen de la commune peut s'adresser à notre administration communale pour une réservation. Les demandes seront prises dans l'ordre d'arrivée et ne pourront être satisfaites que s'il reste des places disponibles pour le spectacle concerné.

Profitez de cette opportunité et réservez à temps au 021 909 54 91.

Contrôle du feu bactérien

Le feu bactérien est la maladie bactérienne la plus grave des arbres fruitiers tels que les pommiers, les poiriers et les cognassiers (fruits à pépins). De plus, les plantes ornementales telles que les cotonéasters, les pyracanthas, les aubépines, les sorbiers, les stranvésias, les néfliers, les amélanchiers et les pommiers du Japon sont aussi sensibles au feu bactérien. Par conséquent, ces espèces ornementales sont de très dangereuses plantes-hôtes pour cette maladie.

Si vous deviez constater des cas suspects, vous devez les signaler à notre secrétariat communal ou au Service phytosanitaire cantonal (026 305 58 65). Le feu bactérien est une maladie à déclaration obligatoire. Cela signifie que vous avez l'obligation d'annoncer si vous observez les symptômes de la maladie sur les plantes sensibles.

Enfin et pour mémoire, nous vous rappelons les informations suivantes

- Le feu bactérien peut apparaître durant toute la saison.
- Il ne faut pas toucher les branches malades ou suspectes.
- Des informations sur le feu bactérien se trouvent sur les sites Internet www.grangeneuve.ch sous « Conseils Prestations de service / Service phytosanitaire cantonal » et sous www.feubacterien.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre appui.



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE CANTONALE AIDES FINANCIÈRES AUX MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le canton de Fribourg a adopté sa stratégie énergétique dans laquelle il se fixe comme objectif d'atteindre la société à 4000 Watts à l'horizon 2030. Pour l'atteindre, celle-ci doit continuer à répondre aux défis du futur mais en s'orientant vers le développement durable en mettant l'accent, notamment, sur le développement des énergies renouvelables.

Vous envisagez ou avez peut-être déjà planifié des interventions sur votre bâtiment ?

**Profitez des aides financières octroyées !
(état en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016)**

BÂTIMENT



ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS

(complément au Programme Bâtiments)

Le canton de Fribourg complète la subvention octroyée par le Programme Bâtiments lors de certains travaux d'assainissement du bâtiment.



BÂTIMENT MINERGIE-P OU MINERGIE-A (NEUF)

Jusqu'à 250 m² de SRE : Fr. 10'000.- (Montant forfaitaire)
Des 250 m² de SRE : + Fr. 20.-/m² de SRE
Maximum : Fr. 20'000.-

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE



REMPLACEMENT DE CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE

En choisissant la bonne combinaison, économisez jusqu'à plus de 60% d'énergie électrique nécessaire au fonctionnement du chauffe-eau.
Montant forfaitaire : 700 francs



POMPES DE CIRCULATION

Profitez du programme Pompe+ (soutien fédéral en cas de remplacement d'un modèle ancien de pompe de circulation par un modèle récent).
Programme en vigueur jusqu'au 31 juillet 2016

INSTALLATIONS TECHNIQUES



CHAUFFAGES AU BOIS

(subvention maximale des 15 kW)

De 15 à 40 kW : Fr. 3'200.- (Montant forfaitaire)
De 41 à 70 kW : Fr. 5'000.- (Montant forfaitaire)
> 70 kW : 90.-/MWh
Maximum : Fr. 250'000.-



INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

≤ 8 m² de surface nette de capteurs : Fr. 2'000.- (Montant forfaitaire)
> 8 m² de surface nette de capteurs : Fr. 2'000.-
+ Fr. 200.-/m² au-delà de 8m²
Maximum : Fr. 10'000.-



POMPES À CHALEUR

(EN REMPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE OU D'UNE ÉNERGIE FOSSILE)

Le montant de la subvention est fonction de la surface de référence énergétique (SRE) du bâtiment et du type de pompe à chaleur installée.

Détail des montants octroyés : www.fr.ch/sde

Un bonus est également octroyé pour l'installation d'une distribution hydraulique :

. SRE < 400 m² : FR. 3'000.-
. SRE ≥ 400 m² : FR. 6'000.-

- Demande de subvention à faire toujours avant le début des travaux
- Possibilité de déductions fiscales. Informations sous : www.fr.ch/scc - estimation des immeubles - notice spéciale
- Informations complémentaires et flyer récapitulatif des subventions sous : www.fr.ch/sde - subventions ou auprès du Service de l'énergie SdE, sde@fr.ch - tél. : 026/305 28 41

Des subventions sont également octroyées pour les nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques. Informations sous : www.fr.ch/sde



Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- o Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- o Activités d'information et de prévention
- o Registre des tumeurs
- o info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- o Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- o Activités d'information et de prévention
- o info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- o Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- o Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- o Remise des appareils respiratoires
- o Activités d'information et de prévention
- o info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- o Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- o info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- o Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- o La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- o Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- o depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- o Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- o voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- o Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- o Programme « santé en entreprise »
- o info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

QUELQUES RAPPELS :

Documents d'identité

Avant de partir en vacances, nous vous recommandons de contrôler la validité de vos documents d'identité et, en cas de besoin, les renouveler.

Les points suivants sont à prendre en considération :

- Les cartes d'identité peuvent être commandées à l'administration communale. (Prendre avec soi l'ancienne carte, une bonne photo et le montant à payer. (Prix : Fr. 35.— par enfant jusqu'à 18 ans et Fr. 70.— par adulte).
- Les passeports se font à la route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot, 026 305 15 26. Il est préférable de prendre rendez-vous. Il faut impérativement s'y rendre personnellement. La photo est faite sur place. En combinant le passeport et la carte d'identité, le prix total est réduit. Prendre avec soi les anciens documents d'identité et le montant à payer.
- Il faut compter environ 2 semaines pour recevoir les documents directement à la maison.

Informations relatives à la qualité de l'eau fournie par l'AVGG

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés
Dureté totale de l'eau en degrés français	La dureté totale de l'eau est d'environ 24 ⁰ F; cette dureté est fonction de la nature chimique du sous-sol. Le PH est de 7.5.
Teneur en nitrate	La teneur en nitrate est de 3 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau	Charmey : « Pont du Roc » (eau de nappe) Grandvillard : eau de nappe
Traitement de l'eau	Grandvillard et Remaufens : ultraviolet Charmey : aucun

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005, la commune est tenue de fournir, au moins une

Nos amis les « chiens »

Préservez-les et préservez-vous ! Ils doivent, comme vous le savez, être tenus en laisse et nous rappelons que les propriétaires se doivent de ramasser les « crottes » de leurs animaux afin d'éviter les nuisances pour les humains et le bétail ainsi que pour garder les bords de routes propres. Merci !

BOIS DE FEU

Les personnes désirant acheter du bois de feu s'adresseront à la Corporation forestière Glâne-Farzin, via son site www.glane-farzin.ch.

M. Deschenaux Charles, 079 631 91 25, se tient également à votre disposition pour vous renseigner.

Fête nationale 2016

La commune d'Ecublens est chargée d'organiser la soirée de la Fête nationale du 1er août 2016 pour les communes d'Auboranges, Chapelle et Ecublens.

Elle se déroulera **le 31 juillet 2016** en collaboration avec la Jeunesse de Promasens. Des informations complémentaires vous parviendront en temps voulu.

Recensement de volaille

Le service de l'agriculture du canton de Fribourg se doit de mettre à jour la liste des détenteurs de volaille non-agriculteurs.

En effet, ces derniers mettent à jour leurs données lors du recensement agricole annuel. Ce recensement n'a aucune incidence pour vous mais permet une meilleure information aux détenteurs de volaille de la part des services cantonaux en cas d'épizootie.

Si vous détenez des volailles, veuillez les annoncer au bureau communal en indiquant le genre (par exemple : poules, poulets, etc.) et le nombre d'animaux.

Consommation d'eau — fuites d'eau

Ces deux dernières années, notre réseau de distribution d'eau potable a subi deux fuites importantes. De ce fait, le conseil est attentif à toute consommation subite et importante afin de prendre les mesures nécessaires s'il devait s'agir d'une fuite.

Ainsi, si vous deviez consommer une quantité importante de m³ sur une courte période de temps, par exemple remplir une piscine, merci d'en avvertir préalablement le secrétariat communal ou le conseiller responsable des eaux, M. Claude Conus.

De notre côté, nous pourrions ensuite aviser notre fournisseur d'eau potable, l'AVGG, qui suit avec attention notre consommation communale.



Une carte unique pour les transports et les loisirs.

Ce produit permet de voyager librement en transports publics dans tout le canton de Fribourg et de bénéficier de la gratuité auprès de 30 attractions touristiques. Le pass est en vente dans les guichets TPF, les offices du tourisme, certains hébergements et sur le site www.fripass.ch.

A partir de Fr. 40.00.